



Secteur de
l'éducation

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Éducation à la citoyenneté mondiale : pour une approche locale



Remerciements

Ce document a été élaboré sur la base des contributions qui nous ont été fournies, durant deux mois, par trois chercheurs, en République de Corée, aux États-Unis et au Royaume Uni – Darla K. Deardorff, Dina Kiwan et Soon-Yong Pak. Le travail a été réalisé principalement à partir de l'analyse de ressources disponibles sur Internet, dans des articles de revues et des ouvrages. Lorsque cela a été possible, des entretiens ont eu lieu avec des informateurs clefs, afin d'obtenir des connaissances approfondies des concepts. Le personnel de l'UNESCO travaillant dans les Bureaux hors Siège et le personnel technique travaillant dans les Commissions nationales pour l'UNESCO ont également été consultés pour plus de clarifications. Ce document a été traduit en français par Chantal Lyard.

Table des matières

1. Introduction	2
2. Tour du monde des concepts locaux	3
La Charte du Mandén	3
Ubuntu : « J'existe parce que nous existons, nous existons parce que j'existe »	3
Shura : « Consultation »	4
Hurriya, Karama, Aadala, Nithaam : « Liberté, dignité, justice, ordre »	5
Bonheur national brut	5
Hongik-Ingan : « Agir pour le bien de tous »	6
Multiculturalisme/Interculturalisme	6
Liberté, Égalité, Fraternité	7
Buen vivir : « Vivre bien »	7
Sumak kawsay : « Bien-être »	8
3. Conclusion	9
4. Vers l'avenir	11
5. Annexe	12
À propos du document	12
Remerciements	13



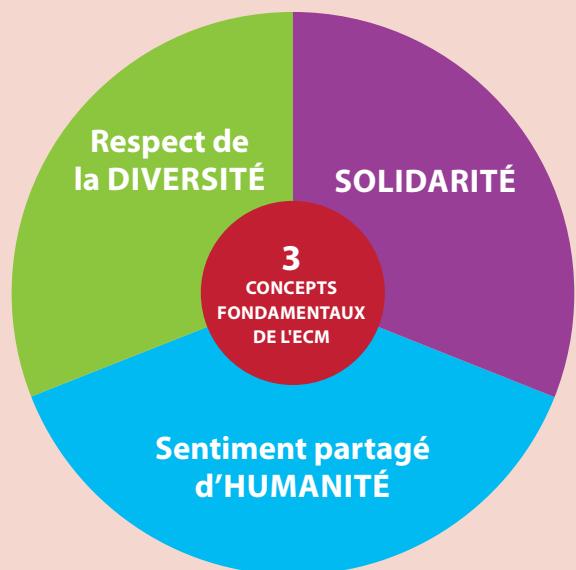
1. Introduction

● Pour l'UNESCO, l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) est une approche éducative destinée à renforcer chez les apprenants le respect et la solidarité nécessaires au développement d'un sentiment d'appartenance à une humanité commune, tout en les aidant à devenir des citoyens du monde actifs et responsables afin de construire des sociétés inclusives et pacifiques. Associée à l'éducation au développement durable, l'éducation à la citoyenneté mondiale s'inscrit dans l'Objectif de développement durable 4 sur l'éducation, cible 4.7, du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

● Depuis son apparition dans le discours mondial sur l'éducation (2012), le concept d'éducation à la citoyenneté mondiale a fait l'objet de controverses. Certains le considèrent comme dissocié des réalités et des besoins locaux, d'autres y voient une approche tout à fait d'actualité qui souligne la nécessité de renforcer la pertinence de l'éducation. Les tensions et les débats autour de l'éducation à la citoyenneté mondiale ont été particulièrement intenses dans les contextes où les termes « mondial » et « mondialisation » sont mal interprétés, comme s'ils désignaient des processus exogènes à leurs sociétés – par exemple, lorsque la mondialisation est assimilée à « l'occidentalisation ».

● Dans le même temps, l'UNESCO a constaté que, dans de nombreux pays et sociétés, il existe des concepts nationaux/locaux/traditionnels dont le but est de promouvoir des idées faisant écho à celles qui sont au cœur de l'éducation à la citoyenneté mondiale (à titre d'exemple, *Liberté, Égalité, Fraternité* en France, *Hongik-Ingan* en Corée, *Ubuntu* en Afrique du Sud). Ces concepts locaux reflètent les trois notions qui différencient l'éducation à la citoyenneté mondiale des autres

Trois concepts fondamentaux de l'ECM



approches éducatives : (i) « le respect de la diversité », (ii) « la solidarité » et (iii) « un sentiment partagé d'humanité ».

- Ces concepts sont ancrés dans les cosmogonies locales, les récits fondateurs et les histoires nationales. Ils se retrouvent également souvent dans les constitutions, les hymnes nationaux et les textes de politique gouvernementale, ainsi que dans les écrits des grandes figures historiques (« pères et mères fondateurs »).
- Malheureusement, ces concepts sont parfois insuffisamment connus et estimés au-delà de leurs régions d'origine. Parfois aussi, ils sont insuffisamment reconnus comme points de départ valables pour enseigner et étudier l'éducation à la citoyenneté mondiale, de manière pertinente au niveau local. Ce sont les deux raisons pour lesquelles l'UNESCO a produit ce document.
- Le but de cette publication est d'identifier des exemples de concepts qui véhiculent des notions similaires à celles qu'englobe l'éducation à la

citoyenneté mondiale, et pourraient servir de points de départ efficaces pour l'enseigner.

- À partir de là, nous espérons promouvoir l'idée selon laquelle l'éducation à la citoyenneté mondiale n'est pas un concept nouveau, mais une aspiration partagée par tous les peuples afin de vivre ensemble dans la paix, à la fois à l'intérieur de leurs frontières et au-delà.



Cible 4.7

La cible 4.7 mentionne que, d'ici à 2030, tous les élèves auront acquis « les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. »

2. Tour du monde des concepts locaux

La Charte du Mandén (au Mali)



► Au Mali (Afrique de l'Ouest), une école coranique.

robertonencini/Shutterstock.com

Présentation – Datant des XII^e-XIII^e siècles et établie sous le règne de l'empereur Soundiata Keïta de l'Empire mandingue, la Charte du Mandén constitue **l'une des plus anciennes mentions des droits fondamentaux**, incluant les concepts de respect de la vie humaine, le droit à la vie, les principes d'égalité et de non-

discrimination, les droits des femmes, la liberté individuelle, la justice, l'équité et la solidarité. La Charte, dont il existe deux versions, a été transmise par tradition orale. Elle prône la paix sociale dans la diversité, le caractère inviolable de la vie humaine, ainsi que l'éducation, l'intégrité de la patrie, la sécurité alimentaire, la liberté d'expression et

celle des échanges. Issue d'un contexte de diversité en termes d'ethnicité et de foi, la Charte du Mandén donne des orientations sur la manière d'interagir avec d'autres cultures et d'autres sociétés de façon respectueuse et pacifique, illustrant ainsi des notions fondamentales de l'éducation à la citoyenneté mondiale, à savoir le *respect de la diversité* et la *solidarité*.

Pertinence actuelle pour l'éducation – Porteuse d'un message de respect, d'amour, de paix et de fraternité qui n'a cessé d'être défendu à travers les siècles, la Charte du Mandén est extrêmement respectée au Mali. Elle est largement considérée comme le fondement des valeurs qui sont au cœur de la société malienne. En 2011, le gouvernement malien a adopté un décret portant classement de la Charte au patrimoine culturel national du Mali. La Charte, également connue sous le nom de « Charte de Kouroukan-Fouga », fait désormais partie des programmes de droit des universités d'Afrique de l'Ouest.

Ubuntu (en Afrique du Sud) : « J'existe parce que nous existons, nous existons parce que j'existe »

Présentation – *Ubuntu* est un concept humaniste qui signifie « J'existe parce que nous existons, nous existons parce que j'existe ». En d'autres termes, ce concept indique comment une personne existe en tant que personne à travers ses relations avec les autres et son respect pour eux. Il s'agit là d'une référence à une philosophie du vivre-

ensemble sur la base de l'attention et du respect, qui se construit grâce à la conviction que les actions d'un individu ont un impact sur les autres, et inversement, ce qui mène à la notion de responsabilité mutuelle. L'idée d'*humanité commune* contenue dans *Ubuntu* représente le principe le plus important de l'éducation à la

citoyenneté mondiale. Dès le plus jeune âge, les Sud-Africains apprennent l'unité de l'humanité, fondée sur l'unicité biologique, l'unicité spirituelle et la reconnaissance d'un destin commun. En outre, ce concept évoque le *respect de la diversité culturelle*, la paix et la non-violence, ainsi que les droits humains, en mettant l'accent sur l'interconnexion

et la dignité de toutes les femmes et de tous les hommes.

Pertinence actuelle pour l'éducation

– Les valeurs d'*Ubuntu* ont été incorporées dans la Constitution provisoire de 1993 de l'Afrique du Sud, et dans son Livre blanc sur la politique étrangère de 2011, « Construire un monde meilleur ». Référence est également faite aux valeurs d'*Ubuntu* dans le *Guide à l'intention des enseignants : construire une culture de responsabilité et d'humanité dans nos écoles* de 2010, du ministère de l'Éducation de base.



► Des enfants chantent au Village Ubuntu (Johannesburg, Afrique du Sud), lors de la Cérémonie d'ouverture du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable.

© UN Photo/Eskinder Debebe

Shura (à Oman) : « Consultation »



► À Nizwa (Oman), un comptable enregistre les ventes dans un livre de comptes au marché aux chèvres. Il est entouré de plusieurs clients en habit traditionnel.

Heide Pinkall/Shutterstock.com

Présentation – *Shura* est une forme de consultation publique et de prise de décision inspirée de pratiques islamiques. Il s'agit à la fois d'une référence à un processus et à une structure institutionnelle, c'est-à-dire le « Majlis Al Shura » (Assemblée consultative) qui est la chambre

basse du Parlement. Selon *Shura*, une grande importance est accordée à la prise en compte d'une diversité de points de vue, favorisant ainsi l'idée de **participation du peuple à la gouvernance des affaires publiques**. Cette longue tradition de tolérance et de pluralisme religieux et clairement

visible dans la capitale, Mascate. Celle-ci compte deux temples hindous, dont l'un a plus d'une centaine d'années, et d'importantes communautés de sikhs et de chrétiens pratiquants. Cette diversité culturelle et cette tolérance liées au pluralisme illustrent la concrétisation de *Shura* dans la vie quotidienne, en tant que processus de négociation des différences, ce qui fait écho au concept central de *respect de la diversité*, au cœur de l'éducation à la citoyenneté mondiale.

Pertinence actuelle pour l'éducation

– Le concept de *Shura* vient du Coran, et il y est fait référence dans le Préambule de la Constitution (1996, et amendements de 2011). En instruction civique, *Shura* est défini comme le modèle politique d'Oman. Comme le précisent le *Guide de philosophie de l'éducation* du ministère de l'Éducation d'Oman, ainsi que le programme d'instruction civique de Terminale, *Shura* se reflète dans la promotion des vastes objectifs que sont « la paix et la compréhension internationales » et « le monde et ses défis contemporains ».

Hurriya, Karama, Aadala, Nithaam (en Tunisie) : « Liberté, dignité, justice, ordre »



► Armoiries de la Tunisie.
Shutterstock.com/Asma Samoh

Présentation – *Hurriya, Karama, Aadala, Nithaam* peuvent se traduire par « Liberté, dignité, justice, ordre ». Les concepts interdépendants de *hurriya* et de *karama* correspondent aux **valeurs de droits humains et de libertés fondamentales, en particulier la question de l'égalité**,

de l'inclusion et de la justice – qui font écho aux notions de *respect de la diversité* et de *solidarité*, qui se trouvent au centre de l'éducation à la citoyenneté mondiale. La paix et la non-violence – avec un accent particulier sur la prévention de l'extrémisme violent – se reflètent dans le concept de *nithaam* ('ordre') ou État de droit, et sont étayés par un engagement en faveur de la tolérance dans des contextes de diversité. La Constitution de la Tunisie (2014) a institutionnalisé ces concepts, qui sont développés dans des articles traitant de la liberté de religion et de l'égalité des genres, luttant contre l'extrémisme violent et encourageant la tolérance.

Pertinence actuelle pour l'éducation – Le Préambule de la Constitution de 2014 fait référence à un engagement en faveur des droits fondamentaux et des valeurs humaines, se fondant, d'une part, sur les sources de l'histoire de la civilisation régionale et de l'Islam et, d'autre part, sur les valeurs mondiales telles qu'exprimées dans les

principes des droits humains universels et de la civilisation humaine tout entière. Le Préambule fait également référence à un engagement en faveur de « l'humanité » et de la coopération avec tous « les peuples du monde ».

Le système éducatif tunisien encourage la pensée critique par le biais des programmes formels, notamment dans les disciplines liées aux humanités, comme la littérature et la philosophie, ce qui offre aux apprenants un espace pour développer leur pensée critique. Ce système soutient également l'intégration formelle dans les écoles d'un programme de débats qui désigne explicitement la démocratie en tant que système politique et promeut la Déclaration universelle des droits de l'homme, inspiré par les concepts de « liberté, dignité, justice et ordre ». Dans cet esprit, la Tunisie a créé des clubs de la citoyenneté et des droits de l'homme, qui mettent l'accent sur la participation et sur une culture démocratique.

Bonheur national brut (au Bhoutan)

Présentation – Le concept de Bonheur national brut, lancé par le Bhoutan, irrigue tous les aspects de sa politique nationale, soulignant la **primauté du bien-être de la société sur la croissance économique**. Dans ses fondements, le concept s'inspire grandement de la foi bouddhiste. Il suit les principes du bouddhisme qui comprennent l'idée que « tous les êtres humains sont à la recherche du bonheur ». Au départ, la philosophie du Bonheur national brut du Bhoutan a été élaborée en vue d'englober quatre piliers intégrés : (a) un développement socio-économique durable et équitable ; (b) la conservation de l'environnement ; (c) la préservation et la promotion de la culture ; et (d) la bonne gouvernance. Plus récemment, le concept a été élargi afin de couvrir neuf domaines, au-delà des piliers initiaux: (1) le bien-être psychologique ; (2) la santé ; (3) l'utilisation du temps ; (4) l'éducation ; (5) la diversité culturelle et la

résilience ; (6) la bonne gouvernance ; (7) la vitalité communautaire ; (8) la diversité écologique ; et (9) la qualité de vie – en lien très étroit avec les concepts clefs de l'éducation à la citoyenneté mondiale que sont la *solidarité* et une *humanité commune*.

Pertinence actuelle pour l'éducation – En 2008, il a été décidé d'intégrer les principes de l'éducation à la citoyenneté mondiale dans le système éducatif. Cette décision a pris effet en 2010, date à laquelle une formation a été offerte aux chefs d'établissement, suivie d'une mise en œuvre dans les écoles. Les principes de l'éducation à la citoyenneté mondiale sont intégrés au système éducatif et aux programmes scolaires à tous les niveaux, l'accent étant mis sur des questions telles que la pensée critique et créative, un apprentissage holistique du monde et les compétences permettant de s'adapter au monde moderne.



► À Thimphu (Bhoutan), la Commission du Bonheur national brut.
Vladimir Melnik/Shutterstock.com

Hongik-Ingan (en République de Corée) : « Agir pour le bien de tous »



► Ganggangsullae – danse coréenne.

KPG Ivary/Shutterstock.com

Présentation – Le concept de *Hongik-Ingan* représente le principe directeur et le fondement éthique de la vision coréenne d'une existence idéale. Le concept est apparu sous la plus ancienne dynastie connue de la péninsule coréenne, la dynastie Gojoseon (de 2333 av. J.-C. à

108 apr. J.-C.) Le fondateur de la dynastie, Dangun Wanggeom, mit en avant cette idée qui se traduit par « **Agir pour le bien de tous** ». *Hongik-Ingan* implique que le peuple de Corée adopte une vision spirituelle de la vie et qu'il aspire au noble objectif de construire une société

humaine dans sa plus haute incarnation du bien. *Hongik-Ingan* se fonde sur un esprit communautaire qui souligne le principe de bien-être et d'amour pour tous, et il s'ancre dans une vision de solidarité et de volontariat pour le bien commun. Bien que ce concept soit apparu en tant que principe fondateur de la première dynastie coréenne, il est perçu comme embrassant toute l'humanité, en lien avec les principes clefs de l'éducation à la citoyenneté mondiale que sont la solidarité et une *humanité commune*.

Pertinence actuelle pour l'éducation

l'éducation – Le concept de *Hongik-Ingan* se retrouve dans la Loi sur l'éducation nationale, qui indique que « les objectifs de l'éducation, placés dans le respect des idéaux de la philosophie fondatrice de la Corée, *Hongik-Ingan*, doivent aider tous les êtres humains à se perfectionner, à développer leur aptitude à être autonomes afin de pouvoir vivre de manière indépendante, à devenir des citoyens responsables, à participer à l'élaboration d'un État démocratique et à favoriser la prospérité de l'humanité tout entière. »

Multiculturalisme/Interculturalisme (au Canada)



► À Toronto (Canada), des familles assistent à la parade annuelle du Père Noël.

ValeStock/Shutterstock.com

Présentation – Le multiculturalisme est une politique nationale du Canada, qui vise à garantir que « **tous les citoyens conservent leur identité, qu'ils sont fiers de leurs ancêtres et qu'ils éprouvent un sentiment d'appartenance** ». Au cœur du multiculturalisme se trouve l'idée selon laquelle les Canadiens sont tous égaux, quelles que soient leur race, leur appartenance ethnique, leur langue ou leur religion. Dans la province de Québec, « l'interculturalisme », généralement préféré à la notion de « multiculturalisme » – bien que non reconnu légalement dans la politique officielle –, met l'accent sur la responsabilité commune d'assurer une cohabitation pacifique. Les deux concepts traduisent un engagement en faveur du pluralisme et du respect

de la diversité. Comme l'énonce la Constitution du Canada, Article 27 de la Charte canadienne des droits et libertés, le « multiculturalisme » fait partie du patrimoine du Canada. La Loi sur le multiculturalisme canadien (1988) reconnaît que le multiculturalisme est un aspect fondamental du Canada (Article 3). Les dix provinces et les trois territoires du Canada ont tous des politiques

relatives au multiculturalisme et aux droits humains.

Pertinence actuelle pour l'éducation

– La Loi sur le multiculturalisme de 1988 crée pour le gouvernement l'obligation de favoriser les relations entre communautés culturelles (Article 3). Un aspect important de ce travail est mené à bien par le biais du système éducatif et l'enseignement

d'autres visions du monde, et en cultivant une sensibilité à la diversité des cultures et des expériences des élèves (par exemple, le Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens – Cadre commun des programmes d'études des mathématiques 10-12). Un autre exemple peut être observé en Colombie-Britannique où, en 2008, le ministère de l'Éducation a reconnu le multiculturalisme dans son cadre stratégique pour les écoles.

Liberté, Égalité, Fraternité (en France)

Présentation – *Liberté, Égalité, Fraternité* est la devise nationale de la France. Ces trois concepts interdépendants sont au cœur du principe français de « valeurs républicaines ». La devise *Liberté, Égalité, Fraternité* a été liée à François Fénelon à la fin du XVII^e siècle, ainsi qu'à la Révolution française, lorsque Maximilien Robespierre la formula pour la première fois dans son discours du 5 décembre 1790. Associés, ces concepts font écho à ceux de l'éducation à la citoyenneté mondiale, à savoir la *solidarité*, le *respect de la diversité* – quelles que soient la classe sociale, l'appartenance ethnique, les croyances religieuses ou non-religieuses – sur la base desquels peut se construire *un sentiment partagé d'humanité*.



► Université de Paris, la Faculté de droit.

Spiroview Inc/Shutterstock.com

Pertinence actuelle pour l'éducation – Cette devise nationale figure dans les Constitutions de 1946 et de 1958, elle fait partie de l'esprit français. Inscrite au fronton des écoles, gravée sur les pièces de monnaie et figurant même sur les formulaires de déclaration de revenus, elle fait partie de

l'identité française et de l'engagement à faire naître l'unité dans la différence et le respect des différences. Ces principes ont amené la France à dispenser, dès 1881, un enseignement pré-primaire gratuit, comme moyen de promouvoir l'égalité des chances pour tous. Plus récemment, la France a établi un nouveau programme

d'instruction morale et civique (*Bulletin officiel* spécial n° 6 du 25 juin 2015) qui mentionne explicitement que la devise *Liberté, Égalité, Fraternité* représente des valeurs républicaines essentielles et que, comme telle, elle doit être promue dans l'éducation.

Buen Vivir (en l'État plurinational de Bolivie) : « Vivre bien »

Présentation – Le concept de *Buen Vivir*, ou « **Vivre bien** », est axé sur les principes de solidarité, de générosité, de réciprocité et de complémentarité, en relation avec l'objectif de justice sociale et de communauté, et en

référence à un ensemble de droits liés à la santé, à l'éducation, à la liberté, à la participation, ainsi qu'aux Droits de la Nature ou « *Pachamama* ». Ce concept, qui représente une approche holistique, a trait à la diversité des éléments qui

conditionnent la pensée et les actions humaines, contribuant à la recherche d'un « *vivre bien* », comme la connaissance et les codes de conduite éthique et spirituelle liés au milieu environnant. Le concept fait aussi mention du soin à

apporter à l'environnement, élargissant ainsi la notion de justice sociale et de bien-être de l'individuel à la communauté. *Buen Vivir* est issu d'un concept andin, et il figure dans la Constitution de 2009. Il peut être interprété comme un ensemble de principes tels que la dignité, l'équité sociale, la réciprocité et la justice sociale, qui sont liés aux droits humains. *Buen Vivir* met l'accent sur une compréhension élargie du progrès et du développement, avec une attention particulière portée à la nature. De la sorte, ce concept reflète les principes centraux de l'éducation à la citoyenneté mondiale que sont la *solidarité* et un *sentiment partagé d'humanité*.

Pertinence actuelle pour l'éducation

L'éducation – Le concept de *Buen Vivir* structure la vision et la mission du ministère de l'Éducation : toutes les politiques visent à assurer une éducation de qualité pour tous qui favorise le bien-être de la communauté. Cette



► Stand de fruits et légumes colorés au marché de Tupiza (Bolivie).

Aostojska/Shutterstock.com

conception a contribué à l'élaboration d'un Programme de base du Système éducatif plurinational et à celle de programmes diversifiés et par région, avec la participation de peuples autochtones et non-autochtones, ainsi qu'à la formation

d'enseignants et de professionnels de l'éducation. De plus, le ministère de l'Éducation a établi le Plan sectoriel de développement intégral de l'éducation pour le *Buen Vivir* 2016-2020.

Sumak kawsay (en Équateur) : « Bien-être »



► À Lloa (Équateur), un groupe de danseurs en costume traditionnel danse pour la fête du printemps.

Aostojska/Shutterstock.com

Présentation – *Sumak kawsay*, ou « *bien-être* » est une conception autochtone andine intégrée dans les valeurs éthiques des cultures autochtones, qui a eu une grande influence sur la culture équatorienne. Elle se fonde sur une vision du monde où l'humanité

est une composante à part entière de l'environnement naturel et social. Le concept se rapporte au vivre-bien/bien-être, en lien avec le respect de la diversité culturelle, la paix et la non-violence, mais aussi en cultivant les connaissances des cultures ancestrales, en mettant l'accent

sur l'écoute, le dialogue, la réciprocité et la générosité. *Sumak kawsay* est un art de vivre qui se fonde sur l'interdépendance entre toutes les dimensions de la vie, reflétant les principes centraux de l'éducation à la citoyenneté mondiale que sont le *respect de la diversité*, la *solidarité* (notamment avec la nature) et un *sentiment partagé d'humanité*. *Sumak kawsay* a été intégré à la Constitution de la République depuis 2008. L'Équateur est ainsi devenu le premier pays à reconnaître les droits de la nature. Le Préambule de la Constitution de l'Équateur indique : « Nous avons décidé d'édifier une nouvelle forme de coexistence citoyenne, dans la diversité et en harmonie avec la nature, afin d'atteindre 'el *buen vivir*, el *sumak kawsay*' ».

Pertinence actuelle pour l'éducation

L'éducation – Le concept de *Sumak kawsay* est intégré à la Loi sur l'éducation nationale (2008), au programme d'éducation citoyenne et aux manuels officiels de l'enseignement secondaire supérieur.

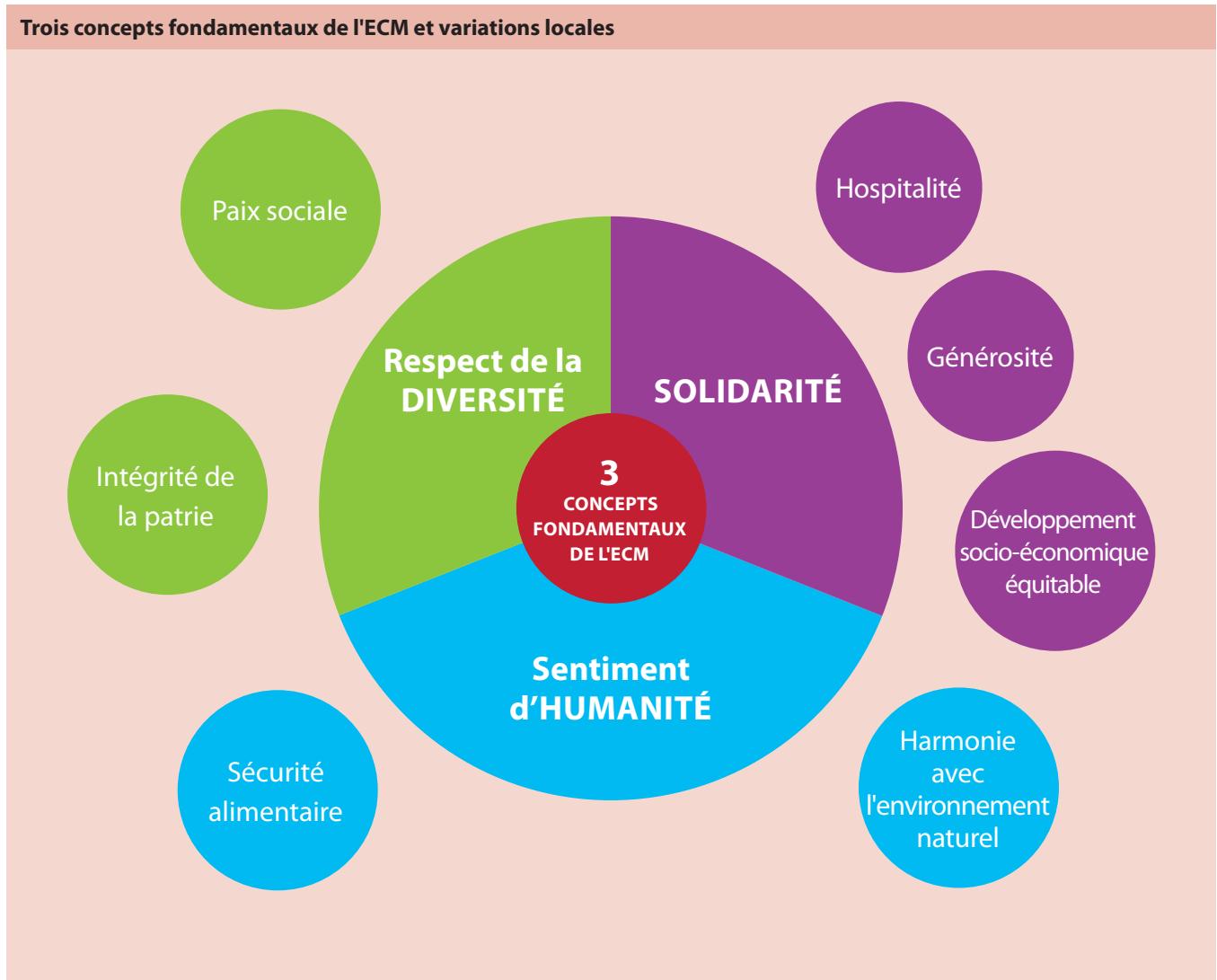
3. Conclusion

• Les concepts examinés dans ce document reflètent les idées qui se retrouvent dans l'éducation à la citoyenneté mondiale, principalement les trois principes centraux qui la distinguent d'autres approches éducatives : (i) « le respect de la diversité », (ii) « la solidarité » et (iii) « un sentiment partagé d'humanité ».

• Ainsi, « le respect de la diversité » est encouragé au travers du principe de multiculturalisme. Dans le monde entier, « la solidarité » peut être identifiée dans plusieurs concepts similaires, notamment dans l'idée de *Fraternité*, ainsi que dans l'idée de *Hongik-Ingan* et de *Buen Vivir* (ce dernier cas élargissant le concept, en incluant la solidarité avec la nature).

« Un sentiment partagé d'humanité » ressort clairement du concept sud-africain d'*Ubuntu*, et se retrouve aussi dans le concept de *Sumak kawsay*, qui met l'accent sur la communauté et l'interconnexion.

Trois concepts fondamentaux de l'ECM et variations locales



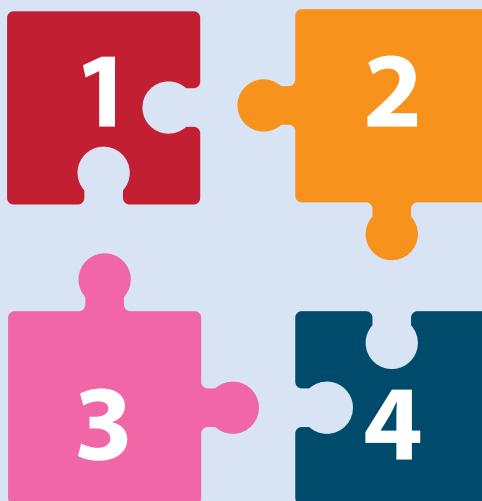
- Dans le même temps, il existe des variations dans la manière dont ces principes de base sont mis en pratique.
 - Par exemple, plusieurs concepts soulignent, de différentes manières, l'importance de cultiver la paix sociale, ce qui n'est pas aussi explicite dans la vision commune de l'éducation à la citoyenneté mondiale. Le concept de *Sumak kawsay* met l'accent sur des relations réciproques, complémentaires et coopératives, tandis que le concept de *Bonheur national brut* et celui de *Buen Vivir* soulignent l'importance de valoriser à la fois les relations communautaires et les relations individuelles.
 - Une autre variation notable concerne l'importance relative qui est donnée au développement socio-économique équitable en tant que principe central, comme dans le cas de la *Charte du Mandén* et le concept de *Bonheur national brut*.
 - D'autres variations se rapportent à l'accent qui est mis sur les notions d'*hospitalité et de générosité, d'harmonie avec l'environnement naturel, de sécurité alimentaire et d'intégrité de la patrie*.
- Cette étude souligne également plusieurs concepts de l'éducation à la citoyenneté mondiale qui ne semblent pas apparaître de manière explicite dans ces concepts locaux, notamment les notions de « compréhension internationale » et de « non-discrimination ».
- Les variations, les points communs et les écarts identifiés ci-dessus soulèvent la question de savoir jusqu'à quel point les concepts locaux peuvent se révéler utiles comme points d'entrée pour promouvoir toute la gamme de valeurs, d'attitudes, de compétences et de comportements qui sont au cœur de l'éducation à la citoyenneté mondiale. Pour être considérés comme des vecteurs de l'éducation à la citoyenneté mondiale, les concepts locaux doivent refléter au moins un des concepts fondamentaux de l'éducation à la citoyenneté mondiale et, dans le meilleur des cas, les trois. À tout le moins, pour être considéré comme un vecteur de l'éducation à la citoyenneté mondiale, un concept local ne doit contredire aucune des trois valeurs fondamentales de l'éducation à la citoyenneté mondiale.
- Globalement, cette étude apporte la preuve que les concepts clefs de l'éducation à la citoyenneté mondiale sont communs à un grand nombre de pays, tout en comportant des spécificités contextuelles différentes qui reflètent la manière dont chaque société s'est efforcée, tout au long de l'histoire et dans des environnements complexes et divers, de garantir une coexistence pacifique.
- Tout cela renforce l'appel à une plus grande appropriation nationale et locale de l'éducation à la citoyenneté mondiale, quel que soit le nom qui lui est donné. Cela est important pour deux raisons : (1) comme moyen d'ancrer l'éducation dans les valeurs et les traditions locales et nationales qui soutiennent les principes du respect de la diversité, de la solidarité et d'un sentiment partagé d'humanité, et (2) pour assurer une plus grande pertinence des valeurs de l'éducation à la citoyenneté mondiale, aux niveaux local et national.

4. Vers l'avenir

Sur la base de ce qui précède, quatre recommandations peuvent être prises en considération, en vue de la poursuite de la mise en œuvre et de la contextualisation de l'éducation à la citoyenneté mondiale dans le monde :

Mettre l'accent sur les valeurs communes qui se trouvent dans les nombreux concepts locaux, comme autant de points d'entrée essentiels pour l'éducation à la citoyenneté mondiale, notamment la solidarité, le respect de la diversité et le sentiment partagé d'humanité.

Mettre l'accent, lorsque cela est possible, sur la notion d'« interdépendance entre le local et le mondial », plutôt que sur l'idée de « mondial », qui est souvent perçue comme n'étant pas pertinente au niveau local.



Élargir le champ de l'éducation à la citoyenneté mondiale afin d'inclure de manière explicite les concepts locaux qui mettent l'accent sur les relations sociales pacifiques et la communauté, et sur l'environnement.

Encourager la mise en pratique des valeurs communes au sein de la communauté, ainsi qu'au-delà des contextes locaux et nationaux, afin de faire preuve d'un sentiment partagé d'humanité.

5. Annexe

À propos du document

Critères de sélection des exemples – Des concepts pertinents ont été identifiés dans deux à quatre pays pour chaque région de l'UNESCO, en se fondant sur les critères suivants. En premier lieu, ces concepts devaient véhiculer des valeurs qui reflètent celles de l'éducation à la citoyenneté mondiale. En deuxième lieu, ces concepts devaient être intégrés dans le discours au niveau national et explicités dans les cadres de politiques nationales, les constitutions et/ou d'autres textes nationaux. Enfin, ces concepts devaient, d'une manière ou d'une autre, apparaître dans les politiques et le système éducatifs.

Définitions pratiques de l'éducation à la citoyenneté mondiale – Ces concepts ont été choisis en raison de leurs liens étroits avec les idées qui constituent le principe de l'éducation à la citoyenneté mondiale tel qu'élaboré par l'UNESCO, parmi lesquelles : la diversité culturelle et la tolérance, l'inclusion, la paix et la non-violence, ainsi que les

droits humains et les libertés fondamentales. Sur cette base, trois concepts qui sont au cœur de l'éducation à la citoyenneté mondiale et qui la différencient d'autres approches éducatives, ont été retenus – (i) le respect de la diversité, (ii) la solidarité et (iii) un sentiment partagé d'humanité.

Limites de l'étude – La sélection des exemples n'est pas exhaustive. En outre, l'accent a porté sur les concepts locaux qui se retrouvent explicitement dans les constitutions, les hymnes nationaux et/ou les cadres politiques, au risque de laisser de côté des concepts pertinents qui n'ont peut-être pas trouvé leur place dans le discours national. Par ailleurs, nous sommes conscients que certains des concepts sont associés à plusieurs pays d'une même région. L'attribution du concept à un seul pays n'indique pas la reconnaissance de la primauté de ce pays sur un concept qui peut trouver son expression dans de nombreux pays et sociétés.

Remerciements

Ce document a été élaboré sur la base des contributions qui nous ont été fournies, durant deux mois, par trois chercheurs, en République de Corée, aux États-Unis et au Royaume Uni – Darla K. Deardorff, Dina Kiwan et Soon-Yong Pak. Le travail a été réalisé principalement à partir de l'analyse de ressources disponibles sur Internet, dans des articles de revues et des ouvrages. Lorsque cela a été possible, des entretiens ont eu lieu avec des informateurs clefs, afin d'obtenir des connaissances approfondies des concepts. Le personnel de l'UNESCO travaillant dans les Bureaux hors Siège et le personnel technique travaillant dans les Commissions nationales pour l'UNESCO ont également été consultés pour plus de clarifications. Ce document a été traduit en français par Chantal Lyard.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur de l'éducation

· · · · ·

Éducation à la citoyenneté mondiale : pour une approche locale

L'UNESCO mène les efforts mondiaux portant sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, qui est au cœur de la cible 4.7 de l'Objectif 4 de développement durable sur l'éducation. Afin de clarifier la perception selon laquelle le concept de l'éducation à la citoyenneté mondiale concerne principalement des questions mondiales et qu'il est peut-être dissocié des réalités et des besoins locaux, l'UNESCO a identifié des préceptes et des concepts locaux/nationaux/ traditionnels qui sont comparables à la compréhension qu'a l'UNESCO de la citoyenneté mondiale. En tant qu'expressions culturellement pertinentes de l'éducation à la citoyenneté mondiale, et dans le but de contribuer à l'édification de la paix grâce à la mise en œuvre de l'éducation à la citoyenneté mondiale, les concepts identifiés dans ce document peuvent servir de points d'entrée pour enseigner l'éducation à la citoyenneté mondiale et pour l'apprendre, de manière plus pertinente au niveau local.

En partenariat avec



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

국제연합
교육과학문화기구

APCEIU

Asia-Pacific Centre of
Education for International Understanding
under the auspices of UNESCO

유네스코 아시아태평양 국제 이해 교육원

